

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE**

**LUNDI  
2 DÉCEMBRE 2019  
2019-12-02**

Session ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 décembre 2019 à 19 heures 30, heure normale des assemblées.

SONT PRÉSENTS :                    Monsieur Martin Rondeau, Maire  
  Madame Sylvie Durand, siège # 1  
  Monsieur Antoine Lessard, siège # 2  
  Madame Annie Bélanger, siège # 3  
  Monsieur Pierre-Michel Gadoury, siège # 4  
  Monsieur Sylvain Roberge, siège # 5  
  Monsieur Luc Lefebvre, siège # 6  
EST AUSSI PRÉSENT :            Monsieur Philippe Morin, directeur général  
  et secrétaire-trésorier  
PUBLIC :                              Environ 17 Personnes

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Martin Rondeau, maire, agit à titre de président d'assemblée et monsieur Philippe Morin agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 24 NOVEMBRE 2019

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 LOGICIELS ET APPLICATIONS

5.2 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – BUDGET RÉVISÉ

5.3 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – ÉTATS FINANCIERS 2018

5.4 ÉDIFICES MUNICIPAUX - SURVEILLANCE CENTRALE

5.5 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - ADHÉSION

5.6 EMBAUCHE – GREFFIÈRE ET ADJOINTE EXÉCUTIVE

5.7 EMBAUCHE – COORDONNATRICE EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

5.8 REQUÊTE DES RÉSIDENTS DE LA RUE PAUL

5.9 DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

5.10 SUSPENSION DE TRAVAUX – DEMANDE DE PROLONGATION DE LA TEQC

5.11 SERVICE JURIDIQUE EN RELATION DE TRAVAIL

5.12 COMITÉ – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES

- 6. CORRESPONDANCE**
  - 6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**
- 7. FINANCES ET COMPTABILITÉ**
  - 7.1 TRANSFERT DE FONDS**
  - 7.2 ADOPTION DES COMPTES – NOVEMBRE 2019**
  - 7.3 TAUX D'INTÉRÊT**
  - 7.4 MARGE DE CRÉDIT**
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 8.1 RAPPORT SERVICE DES INCENDIES**
  - 8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 576 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES**
  - 8.3 PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 576 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES**
  - 8.4 SERVICE DES INCENDIES - DÉPART (B-1435)**
- 9. TRANSPORT, TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**
  - 9.1 RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – ENTRETIEN (X-0290)**
  - 9.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 10.1 AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION**
  - 10.2 ANCIEN SITE D'ENFOUISSEMENT – (L.E.S)**
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
  - 11.1 PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT DE NOVEMBRE 2019**
  - 11.2 BOUDRIAS LOUIS-SIMON- 0221-22-1910**
  - 11.3 RATTE CHRISTIAN-**
  - 11.4 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RENOUVELLEMENT ET RECRUTEMENT**
  - 11.5 COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DE NOVEMBRE 2019**
  - 11.6 GESTION DU DÉBARCADÈRE DU LAC-NOIR - MISE À L'EAU ET VIGNETTES**
  - 11.7 APELNRN – REMBOURSEMENT**
- 12. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**
  - 12.1 LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE**
  - 12.2 ADHÉSION - TOURISME LANAUDIÈRE**
- 13. VARIA**
  - 13.1 CREVALE - RENOUVELLEMENT (B-0108)**
  - 13.2 CREVALE – LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**
  - 13.3 CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE**
  - 13.4 SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SCLÉROSE EN PLAQUES – DEMANDE DE PARTENARIAT**

**14. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

---

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE  
ET RÉSOLU :*

*QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 15 MINUTES)**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2019-427**

**4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 24 NOVEMBRE 2019;**

*CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 24 novembre 2019;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :*

*D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 24 novembre 2019*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2019-428**

**5.1 LOGICIELS ET APPLICATIONS (B-0822)**

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler chaque année nos contrats de services et d'applications pour le bon maintien de nos logiciels comptables, d'urbanisme, de la matrice graphique et du Service des incendies afin d'être compatibles avec tous nos intervenants;*

*CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'installation de deux modules complémentaires à nos logiciels de gestion documentaire et de gestion financière aux montants de 12 267,50 \$ et 2 045 \$;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :*

*DE RENOUELER pour l'année 2020, nos contrats d'entretien, de soutien ainsi que l'installation des applications auprès de PG Solution au montant de 41 782,50 \$ + taxes, incluant l'ajout de certains modules, l'installation et la formation de ceux-ci;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

2019-429

**5.2 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – BUDGET RÉVISÉ** (B-0735)

*CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Matha nous dépose son budget révisé 2019;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE SYLVIE DURAND  
ET RÉSOLU :*

*D'ACCEPTER le budget révisé 2019 déposée par l'Office d'habitation de Saint-Jean-de-Matha, avec une quote-part déterminée de 4 334 \$;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-430

**5.3 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – ÉTATS FINANCIERS 2018** (B-0735)

*CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Matha nous dépose ses états financiers 2018;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE SYLVIE DURAND  
ET RÉSOLU :*

*DE PROCÉDER à l'adoption des états financiers 2018 déposés par l'Office municipal d'habitation;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-431

**5.4 ÉDIFICES MUNICIPAUX - SURVEILLANCE CENTRALE** (B-0462 et B-0425)

*CONSIDÉRANT QUE le contrat de surveillance d'alarme avec Alarme Dynamique (anciennement Alarme Laporte PMC) se renouvelle automatiquement à l'expiration du terme, pour une durée de douze mois, à moins d'un avis écrit d'annulation de contrat trente jours avant l'expiration du contrat en cours;*

*CONSIDÉRANT QUE la date butoir de renouvellement de ce contrat est le 14 janvier 2020;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANTOINE LESSARD  
ET RÉSOLU :*

*D'AVISER Alarme Dynamique que la municipalité ne renouvellera pas ce service de centrale de surveillance et désire mettre fin à ce contrat;*

*DE PROCÉDER au paiement final de ce service au coût de 2 097,72 \$;*

*D'AUTORISER le Maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-432

**5.5 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - ADHÉSION** (B-0781)

*CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite renouveler son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2020;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :*

*QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Matha renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût de 4 047,83 \$ plus les taxes applicables;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-433

**5.6 EMBAUCHE – GREFFIÈRE ET ADJOINTE EXÉCUTIVE (B-\_\_\_\_\_)**

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une greffière et adjointe exécutive au sein de l'administration municipale;*

*CONSIDÉRANT QU'une évaluation des besoins à l'interne a été menée;*

*CONSIDÉRANT QU'une redistribution des tâches et responsabilités était nécessaire afin d'accroître l'efficacité opérationnelle des services administratifs;*

*CONSIDÉRANT les qualifications et l'expérience nécessaires au poste de greffière et d'adjointe exécutive;*

*CONSIDÉRANT l'importance stratégique de ce poste au sein d'une organisation municipale;*

*CONSIDÉRANT les dispositions prévues à la politique des employés-cadres et professionnels;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE*

*ET RÉSOLU :*

*DE PROCÉDER à l'embauche de Mme Isabelle Falco au poste de greffière et d'adjointe exécutive pour une période de probation de 6 mois selon les dispositions prévues à la politique des employés-cadres et professionnels;*

*D'AUTORISER le Maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

2019-434

**5.7 EMBAUCHE – COORDONNATRICE EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT (B-\_\_\_\_\_)**

*CONSIDÉRANT la résolution 2019-263 adopté lors de la séance extraordinaire du 12 juillet 2019 prévoyant l'ouverture d'un poste de coordonnateur en urbanisme et en environnement ;*

*CONSIDÉRANT QUE le conseil, par cette résolution, jugeait opportun de modifier la structure organisationnelle, particulièrement au niveau du service de l'urbanisme et de l'environnement;*

*CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'offrir un service à la clientèle professionnel et de qualité;*

*CONSIDÉRANT l'importance du secrétariat au sein du Comité consultatif d'urbanisme;*

*CONSIDÉRANT les nombreux défis en matière d'urbanisme et d'environnement à venir au sein de la municipalité;*

*CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues menées le 18 novembre;*

*CONSIDÉRANT que madame Danielle Jacques s'est démarquée par ses connaissances, son expérience ainsi que son enthousiasme lors de cette entrevue;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY*

*ET RÉSOLU :*

*DE PROCÉDER à l'embauche de madame Danielle Jacques au poste de coordonnatrice en urbanisme et en environnement pour une période de probation de 12 mois selon les dispositions prévues à la politique des employés-cadres et professionnels;*

*D'AUTORISER le Maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-435

**5.8 REQUÊTE DES RÉSIDENTS DE LA RUE PAUL** (B-0120 & X-0307)

*CONSIDÉRANT QUE les résidents de la rue Paul réitèrent la demande afin que la municipalité prenne en charge le paiement pour l'entretien hivernal de leur rue, selon la soumission reçue par leur entrepreneur Le Jardinier du Coin, au montant de 517,39 \$ pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;*

*CONSIDÉRANT QUE la majorité des citoyens concernés par ce service ont signé la demande et acceptent que ces frais soient ajoutés à leurs comptes de taxes annuels;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE*

*ET RÉSOLU :*

*D'AUTORISER la prise en charge du paiement de leur entrepreneur pour les cinq prochaines années;*

*DE PRÉLEVER le coût de 517,39 \$ pour les années mentionnées, en parts égales aux citoyens concernés, le tout selon les dispositions du Règlement 547 article 10, prévoyant des frais d'administration de 15 % par année;*

*D'AUTORISER le Maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-436

**5.9 DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL** (B-\_\_\_\_\_)

*CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;*

*CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;*

*CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;*

*CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;*

*CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants;*

- a) La capacité de payer des municipalités;*
- b) L'accès difficile aux programmes existants*
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;*
- d) La pérennité des infrastructures*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE*

*ET RÉSOLU :*

*QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Matha appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hamden, Scotstown, Lingwick et Weedon);*

*QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Matha participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :*

- a) La capacité de payer des municipalités;*
- b) L'accès difficile aux programmes existants*
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;*
- d) La pérennité des infrastructures*

*QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à la députée du comté de Berthier afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;*

*D'AUTORISER le Maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-437

**5.10 SUSPENSION DE TRAVAUX – DEMANDE DE PROLONGEMENT DE LA TECQ**<sup>(B-0326)</sup>

*CONSIDÉRANT les dispositions du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2019;*

*CONSIDÉRANT l'exigence du programme que les travaux prioritaires doivent être terminés au plus le 31 décembre 2019;*

*CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus selon la programmation de la TECQ et les interventions ont tous été réalisés;*

*CONSIDÉRANT QUE les conditions hivernales hâtives ont forcé la fermeture hâtive du chantier;*

*CONSIDÉRANT QUE le mandataire de services professionnels, l'entrepreneur ainsi que la Municipalité ont tous convenu de reprendre les travaux au printemps;*

*CONSIDÉRANT QUE certaines interventions à faire au printemps pourraient être incluses dans la programmation de la TECQ 2014-2019;*

*CONSIDÉRANT QUE tous les travaux de remplacement de conduites ont été réalisés en 2019;*

*CONSIDÉRANT QUE l'auditeur retenu par la municipalité effectuera la reddition de compte finale en 2020;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE*

*ET RÉSOLU :*

*D'INFORMER le ministère des Affaires municipales et de l'habitation du report de certains travaux inclus dans la programmation au printemps 2020;*

*DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales que cette situation n'affecte pas le calendrier de versement de l'aide financière octroyée à la municipalité;*

*D'AUTORISER le Maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-438

**5.11 SERVICE JURIDIQUE EN RELATION DE TRAVAIL** (B-0274)

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite revoir sa décision en lien avec la résolution 2019-397;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DURAND  
ET RÉSOLU :

DE RESCINDER la résolution 2019-397, concernant la nomination du service juridique en matière de droit au travail;

D'AUTORISER le Maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-439

**5.12 COMITÉ – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES** (B-0643)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant élu de la municipalité pour le comité concernant la politique de soutien aux organismes;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Antoine Lessard comme conseiller sur le comité de la politique de soutien aux organismes;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6. CORRESPONDANCE**

**6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Le Maire monsieur Martin Rondeau, procède au dépôt de la liste des rapports, documents et correspondances reçus et le directeur général, monsieur Philippe Morin en fait lecture.

**7. FINANCES ET COMPTABILITÉ**

2019-440

**7.1 TRANSFERT DE FONDS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des transferts de fonds sur certains postes budgétaires selon la liste déposée au montant de 45 771 \$;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER les transferts de fonds au montant de 45 771 \$ selon la liste déposée à cet effet;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-441

**7.2 ADOPTION DES COMPTES – NOVEMBRE 2019**

ATTENDU QUE les crédits nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :

QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour le mois de novembre 2019, tels que rapportés à la « Liste historique des chèques » et définis comme suit, soient acceptés et payés :

Déboursés du mois d'octobre	1 517 723,00 \$
Comptes à payer du mois	70 932,06 \$
Sommaire des salaires de novembre	88 855,11 \$



*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019-442**

**7.3 TAUX D'INTÉRÊT** (B-1066)

*CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt adopté pour l'année 2019 était fixé à 15 %;*

*CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite maintenir ce taux pour l'année 2020;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :*

*QUE le taux d'intérêt sur les arrérages soit fixé à 15 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019-443**

**7.4 MARGE DE CRÉDIT** (B-1616)

*CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficiait d'une marge de crédit de 900 000 \$ pour l'année 2019;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :*

*D'ADRESSER une demande à Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière de renouveler notre marge de crédit de 900 000 \$ pour l'année 2020;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2019-444**

**8.1 RAPPORT SERVICE DES INCENDIES**

*CONSIDÉRANT QUE le Service des incendies a déposé le rapport de ses activités mensuelles;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE SYLVIE DURAND  
ET RÉSOLU :*

*D'ACCEPTER les rapports des incendies et des pratiques déposées par le Service des incendies;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 576 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

*Je Sylvie Durand donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha.*

**AVIS DE MOTION  
A - 11 - 2019  
Donné 02-12-2019**

2019-445

**8.3 PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 576 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

*CONSIDÉRANT QUE le premier objectif ministériel dans le schéma de couverture de risque est la prévention et qu'il est important de posséder une réglementation adéquate pour en faire l'application. Comme le mentionne l'article 14 de la loi sur la sécurité incendie (S-3.4.) l'autorité régionale propose des stratégies tel que l'adoption de règlement minimale de prévention;*

*CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la sécurité des citoyens que le règlement concernant la prévention des incendies soit adopté;*

*CONSIDÉRANT QUE notre règlement sur les feux devait être révisé pour répondre à la loi sur la qualité de l'environnement et le règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (Q-2, r. 4.1, art.194)*

*CONSIDÉRANT QU'il existe déjà un code en sécurité incendie au Québec, adopté par le ministère, qu'il comble l'ensemble des points touchant la prévention incendie et qu'il permet le soutien et l'immunité par la régie du bâtiment;*

*CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de cette séance du 2 décembre 2019;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE SYLVIE DURAND  
ET RÉSOLU :*

*DE PROCÉDER à l'adoption du projet de règlement 576 concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha qui applique Le Code de sécurité du Québec, Chapitre VIII – Bâtiment, et le Code national de prévention des incendies – Canada 2010 (modifié), avec ses modifications publiées et à venir, par le Conseil national de recherches du Canada, désigné au présent projet règlement par le mot « Code » à l'exception des sections II, VI, VII, VIII et IX de la division 1, s'applique comme règlement sur la prévention des incendies, sous réserve des modifications qui y sont apportées en vertu de l'article 3 du présent règlement;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

2019-446

**8.4 SERVICE DES INCENDIES - DÉPART (B-1435)**

*CONSIDÉRANT QUE monsieur Bruneau, directeur du Service des incendies nous fait part de la décision du pompier Martin Tremblay de quitter ses fonctions au sein du Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha;*

*CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Tremblay s'est acquitté de ses tâches et responsabilités avec courage, détermination et enthousiasme;*

*CONSIDÉRANT QU'il était respecté et apprécié de ses pairs au sein du Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE SYLVIE DURAND  
ET RÉSOLU :*

*D'ACCUSER réception de la lettre de démission de monsieur Martin Tremblay à titre de pompier pour la municipalité;*

*DE REMERCIER chaleureusement monsieur Tremblay pour toutes ses années de loyaux services au sein du Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## 9. TRANSPORT, TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

2019-447

### 9.1 RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – ENTRETIEN (X-0290)

*CONSIDÉRANT QUE* notre contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public se termine à la fin de l'année;

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité a procédé à l'envoi d'un appel d'offres sur invitation à trois entreprises;

*CONSIDÉRANT QU'*une seule offre nous est parvenue, soit de Yvon Saint-Georges inc.;

*EN CONSÉQUENCE,*  
*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE*  
*ET RÉSOLU :*

*D'ACCEPTER* l'offre de service reçue de Yvon Saint-Georges inc. pour l'entretien du réseau d'éclairage public, selon les tarifs mentionnés pour une période de 3 ans, soit les années 2020, 2021 et 2022;

*D'AUTORISER* le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-448

### 9.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (B-1851)

*ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Jean-de-Matha a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

*ATTENDU QUE* le formulaire de comptes V-0321 a été dûment rempli;

*ATTENDU QUE* les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

*ATTENDU QUE* le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

*EN CONSÉQUENCE,*  
*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE*  
*ET RÉSOLU :*

*QUE LE CONSEIL* de Saint-Jean-de-Matha approuve les dépenses d'un montant de 47 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 10. HYGIÈNE DU MILIEU

2019-449

### 10.1 AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION (B-0250 & B-1969)

*CONSIDÉRANT QU'*afin de se conformer aux normes et la réglementation du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC), l'eau potable doit être analysée et surveillée régulièrement;

*EN CONSÉQUENCE,*  
*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANTOINE LESSARD*  
*ET RÉSOLU*

*DE RENOUELER pour l'année 2020 le mandat de Certilab pour les analyses d'eau potable du réseau village au montant de 7017 \$ + taxes, du réseau Belle-Montagne au montant de 4617 \$ + taxes, les analyses des eaux usées au coût de 2883 \$ + taxes, les piézomètres et résurgences au coût de 5250 \$ + taxes;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-450

**10.2 ANCIEN SITE D'ENFOUISSEMENT – (L.E.S)**

*ATTENDU QUE la municipalité doit faire le suivi environnemental de l'ancien site d'enfouissement (L.E.S);*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANTOINE LESSARD*

*ET RÉSOLU :*

*DE DONNER SUITE à l'offre de services professionnels de Nordikeau inc. pour l'assistance technique relatif à la gestion des activités reliées au suivi environnemental de l'ancien site d'enfouissement pour l'année 2020 au montant forfaitaire de 3 398,63 \$ + taxes, soit le montant correspondant à l'année 2019 avec une majoration de 3 %;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

2019-451

**11.1 PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT DE NOVEMBRE 2019**

Dépôt du rapport des permis émis par le Service d'urbanisme et de l'environnement pour la période de novembre 2019.

Valeur des travaux estimés : 310 000 \$ pour 24 permis émis

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-452

**11.2 BOUDRIAS LOUIS-SIMON** (0221-22-1910)

*CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis-Simon Boudrias dépose une demande de permis de rénovation pour sa bâtisse située au 194-198, rue Sainte-Louise;*

*CONSIDÉRANT QUE cette demande est effectuée conformément au 4<sup>o</sup> de l'article 1.9 du règlement 505 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) applicable sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels de la zone CMP-1;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du règlement relatif au P.I.I.A.;*

*CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être réalisés pour améliorer la pente d'un toit bas afin d'éliminer un problème d'infiltration d'eau;*

*CONSIDÉRANT QUE le toit principal ou toit patrimonial ne sera pas touché;*

*CONSIDÉRANT QUE la distance entre le toit bas concerné et le toit patrimonial est de huit (8) pouces;*

*CONSIDÉRANT QUE les matériaux seront identiques et de mêmes couleurs;*

*CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du comité consultatif en urbanisme;*

*EN CONSÉQUENCE*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY*

*ET RÉSOLU*

*DE SUIVRE* la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme qui est favorable à la demande, conditionnel au rehaussement du toit bas en prenant les huit (8) pouces de la partie haute en continuité avec le toit patrimonial;

*D'AUTORISER* le Service de l'urbanisme et de l'environnement à délivrer le permis à cet effet;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-453

**11.3 RATTE CHRISTIAN** (9822-78-9732)

*CONSIDÉRANT QUE* monsieur Christian Ratté dépose une demande de permis pour l'agrandissement de sa remise située au 970, chemin de la Rivière-Blanche;

*CONSIDÉRANT QUE* cette demande est effectuée conformément au 1<sup>o</sup> de l'article 1.9 du règlement 505 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) applicable sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels de la zone RV-9;

*CONSIDÉRANT QUE* le projet respecte les objectifs du règlement relatif au P.I.I.A.;

*CONSIDÉRANT QUE* le toit des remises vont s'unir par une noue et que l'arêtier des toits vont être en continuité pour donner la forme en L prévue pour l'ouvrage final;

*EN CONSÉQUENCE*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY ET RÉSOLU*

*DE SUIVRE* la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de donner suite à la demande déposée par monsieur Ratté pour l'agrandissement de sa remise tel que demandé;

*D'AUTORISER* le Service de l'urbanisme et de l'environnement à délivrer le permis à cet effet;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-454

**11.4 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RENOUELEMENT ET RECRUTEMENT** (B-1531)

*CONSIDÉRANT* l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme accordant le pouvoir au conseil municipal la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme;

*CONSIDÉRANT* le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 147 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 du règlement 552 mentionnant que les membres de ce comité sont nommés par résolution du conseil;

*CONSIDÉRANT QUE* le mandat de certains membres arrive à terme;

*CONSIDÉRANT* avoir reçu la candidature de monsieur Daniel Richer, qui désire s'impliquer au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité;

*CONSIDÉRANT* les alinéas 1 et 4 de l'article 4 du règlement 552 précisant la composition du CCU et le nombre de résidents qui doivent y prendre part;

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY ET RÉSOLU*

*DE SOUHAITER* la bienvenue à monsieur Daniel Richer à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019-455**                    **11.5 COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DE NOVEMBRE 2019** (B-1689)

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif en environnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019-456**                    **11.6 GESTION DU DÉBARCADÈRE DU LAC-NOIR - MISE À L'EAU ET VIGNETTES** (B-0112)

*MADAME Diane David, employée gestionnaire de la barrière au pont Albert-Chartier pour la saison estivale 2019 nous dépose le rapport des activités au débarcadère du Lac-Noir, ainsi que sur le nettoyage des coques de bateaux et la gestion des vignettes.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019-457**                    **11.7 APELNRN – REMBOURSEMENT** (B-0111)

*CONSIDÉRANT QUE l'Association de Protection de l'Environnement du Lac-Noir et de la rivière noire nous dépose une demande de remboursement pour les dépenses faites en 2019 au montant de 6681 \$ et les dépenses projetées en 2020 au montant approximatif de 8560 \$, tel que discuté lors d'une rencontre;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANTOINE LESSARD*

*ET RÉSOLU :*

*D'ACCEPTER la demande de remboursement déposée par l'Association de Protection de l'Environnement du Lac-Noir et de la rivière noire pour un montant total de 4787 \$, représentant les coûts de 3335 \$ pour la carte bathymétrique, 500 \$ pour la présentation de celle-ci et de 952 \$ pour les frais du Réseau de surveillance volontaires des lacs (RSVL);*

*D'AUTORISER le Maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**2019-458**                    **12.1 LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE** (B-0219)

*CONSIDÉRANT QUE la mission de Loisir et Sport Lanaudière est de concerter, stimuler et soutenir les organisations des milieux associatifs, municipaux et de l'éducation dans leurs efforts de promotion et de développement de la pratique du loisir;*

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler notre adhésion;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER*

*ET RÉSOLU :*

*DE RENOUELER notre adhésion à Loisir et Sport Lanaudière au coût de 100 \$;*

*D'AUTORISER le maire et la directrice des loisirs, de la culture et des communications à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-459

**12.2 ADHÉSION - TOURISME LANAUDIÈRE** (B-0218)

*CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite renouveler son adhésion à Tourisme Lanaudière pour l'année 2020;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER  
ET RÉSOLU :*

*DE RENOUELER l'adhésion à Tourisme Lanaudière au coût de 528,89 \$;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**13. VARIA**

2019-460

**13.1 CREVALE - RENOUELEMENT** (B-0108)

*CONSIDÉRANT QUE notre certification OSER-JEUNES est arrivée à échéance;*

*CONSIDÉRANT QUE la municipalité appuie la persévérance scolaire et la réussite éducative;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER  
ET RÉSOLU :*

*DE PROCÉDER au renouvellement de notre contribution au coût de 50 \$;*

*DE PARTICIPER aux journées de la persévérance scolaire (JSP 2020) et du 11 au 15 février, à poser des gestes qui font la différence dans le parcours scolaire des jeunes et adultes en formation, pour ainsi obtenir le titre de «Première de classe»;*

*DE NOMMER le conseiller Luc Lefebvre comme personne référente à cette démarche;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-461

**13.2 CREVALE – LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE** (B-0108)

*CONSIDÉRANT QUE depuis 15 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et qu'il est aisé d'affirmer que la situation s'est modifiée dans Lanaudière :*

- *Le taux de décrocheurs du secondaire a diminué entre 2010-2011 et 2013-2014, passant de 16 % à 13 %;*
- *Le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans, a quant à lui augmenté de façon marquée en 10 ans, passant de 68 % en juin 2007 à 78 % en juin 2016.*

*CONSIDÉRANT QUE bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est toutefois important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier :*

- *La pénurie de main-d'œuvre exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;*
- *Le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), ceux présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que ceux entrant au secondaire avec un retard augmentent année après année;*

- Environ 63 100 adultes de 16 à 65 ans auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population;
- Près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture.

CONSIDÉRANT QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER

ET RÉSOLU :

DE RECONNAÎTRE la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2020 afin que notre municipalité soit reconnue comme un + pour la réussite de ses citoyens en formation, en réalisant les activités suivantes:

- Participer à l'activité « Nos élu(e)s, un + pour la réussite éducative », qui aura lieu le 17 février prochain, où toutes les municipalités ayant adopté une résolution seront mises en valeur;
- Distribuer des outils promotionnels des JPS 2020 dans votre bibliothèque municipale;
- Diffuser la chronique « JPS 2020 », qui sera transmise à votre Service des communications avant les fêtes;
- Autres activités, telles que :
  - Accueil d'étudiants en stage
  - Offre d'activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes
  - Mise en place de corridors scolaires
  - Publication de textes sur la persévérance scolaire dans vos outils de communication : site Web, bulletin municipal, etc.
  - Promotion des JPS sur les panneaux électroniques de la ville, infolettre ou site Web
  - Port du ruban de la persévérance scolaire
  - Investissement dans la bibliothèque municipale
  - Collaboration avec les écoles de votre milieu
  - Obtention ou maintien de la certification OSER-JEUNES
  - Journée de l'élu

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



2019-462

**13.3 CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE** (B-1681)

*CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention du suicide de Lanaudière nous dépose une demande de soutien pour les milieux qui se relèvent d'un geste suicidaire;*

*CONSIDÉRANT QU'un suicide ou une tentative de suicide crée une onde de choc qui s'étend souvent au-delà de la famille et des amis proches et touche les milieux de vie fréquentés par la personne posant un tel geste;*

*CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention du suicide de Lanaudière est le seul organisme reconnu dans la région pour intervenir auprès de personne ou de groupes aux prises avec un problème lié au suicide;*

*CONSIDÉRANT QUE ces actions mobiliseront des ressources financières importantes, c'est pourquoi qu'un soutien financier est sollicité et qu'un montant de 250 \$ est suggéré;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :*

*DE SOUTENIR le Centre de prévention du suicide dans la poursuite de sa mission et d'accorder un soutien de 250 \$;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-463

**13.4 SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SCLÉROSE EN PLAQUES – DEMANDE DE PARTENARIAT** (B-0866)

*CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la sclérose en plaques nous informe de la première édition de la Journée SP qui se déroulera aux Supers Glissades à Saint-Jean-de-Matha le 22 mars prochain;*

*CONSIDÉRANT QUE cet évènement crée en collaboration avec l'équipe des supers glissades a pour objectif de favoriser les rencontres entre les familles lanaudoises touchées par la sclérose en plaques, d'amasser des fonds pour la recherche et les services offerts aux personnes atteintes de notre région et de sensibiliser les gens à la maladie;*

*CONSIDÉRANT QUE tout soutien serait grandement apprécié pour faire rayonner l'évènement, et qu'un plan de plusieurs partenariats est proposé;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY  
ET RÉSOLU :*

*DE COLLABORER à la première édition de la Journée SP de la Société canadienne de sclérose en plaques, qui aura lieu le 22 mars 2020 aux Supers Glissades de Saint-Jean-de-Matha par un soutien financier de 250 \$;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**14. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

2019-464

**15. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

*SUITE DE L'ASSEMBLÉE LE 11 DÉCEMBRE PROCHAIN À 20 H, TOUT DE SUITE  
APRÈS L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET QUI SE TIENDRA À  
19 H 30;*

*NOUS VOUS ATTENDONS EN GRAND NOMBRE*

*PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER*

**HEURE D'AJOURNEMENT : 20H42**

---

Martin Rondeau, Maire

---

Philippe Morin, d.g

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---